



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

code pénal

Question écrite n° 65231

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que les petites communes ont la possibilité d'employer des personnes chargées du nettoyage en contrats à durée déterminée à temps partiel. Ces contrats sont bien entendu renouvelables. Dans le cas d'un maire nouvellement élu en mars 2001 et dont la fille était auparavant employée en CDD pour le nettoyage de locaux municipaux, elle souhaiterait savoir s'il n'y a pas de risque d'ingérence dans le fait, pour le nouveau maire, de renouveler le contrat à durée déterminée dont sa fille était déjà titulaire avant son élection.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65231

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 août 2001, page 4629